Journée d'études Protection de l'enfance et scolarité(s)

Mercredi 2 décembre 2026

Présentation/argumentaire

Ambitions et orientations scolaires pour les enfants protégés

Dans la continuité des journées d'études "Protection de l'Enfance et scolarité(s)", et en écho à la circulaire ministérielle du 11 février 2026 ayant pour objectif de « favoriser la réussite et l'ambition scolaires des enfants protégés[1] », notre journée d'études s'intéressera cette année aux spécificités des parcours scolaires de ces élèves, notamment en matière d'orientation.

Les éditions précédentes ont permis de mettre en avant l'importance que pouvaient prendre l'école et la communauté éducative dans les parcours de ces enfants, très souvent privés d'un cadre familial stable. L'école, lorsqu'elle est synonyme d'environnement sécure qui permet à l'enfant de se projeter dans un projet scolaire et professionnel cohérent, soutenu par les adultes encadrants, peut en effet être un lieu d'émancipation.

Elle peut aussi, à l'inverse, être un lieu où les ambitions scolaires et professionnelles sont revues à la baisse face à l'incertitude d'un cadre institutionnel dont on pense qu'il limite la prise en charge à 18 ans (ou 21 ans lorsqu'un projet éducatif est formulé), écartant de fait les jeunes les plus éloignés du scolaire (Frechon, Marquet, 2018), et les empêchant de se projeter au-delà de leur majorité.

L'urgence de l'accès à l'autonomie et les représentations associées à l'enseignement professionnel conduisent les acteurs de terrain qui manquent d'informations sur les possibilités d'orientation scolaire à diriger ces jeunes vers des filières courtes et professionnalisantes. Ces formations, qui ne garantissent pas toujours l'accès direct à l'emploi, sont également défavorables aux femmes, en ce qu'elles destinent à des métiers « féminisés du bas de l'échelle », qui « renvoient davantage à la sphère domestique » (Dumoulin, Frechon, 2023). De plus, les modes d'accueil diversifiés des enfants font intervenir des acteurs qui investissent différemment la chose scolaire (Potin, 2013 ; Join-Lambert *et al.*, 2019). Enfin, il leur est également et souvent difficile de s'appuyer sur leur famille, qu'elle soit à distance de l'enfant et/ou à distance de l'école. Dans ce contexte, les enfants protégés ont alors peu de ressources à mobiliser. Pourtant, l'Education Nationale dispose de certains dispositifs et outils permettant de travailler le parcours d'orientation des élèves tout au long de la scolarité obligatoire, tels que le parcours avenir, le plan pluriannuel d'orientation (PPO) ou les cordées de la réussite.

Comment l'Aide sociale à l'enfance (ASE), en collaboration avec l'Education Nationale et l'enseignement supérieur, soutient-elle les ambitions des enfants et jeunes et comment accompagne-t-elle leur choix d'orientation scolaire ? Comment cette collaboration peut-elle assurer un parcours continué malgré les changements de lieu de vie et d'éducation ? Comment « éviter les choix d'orientation par défaut, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative selon l'expertise de chacun ? » (Circulaire du 11/02/26).

[1] Pour les personnels de la Protection de l'Enfance, les enfants protégés sont les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Il semble indispensable de pouvoir penser les parcours scolaires des enfants protégés au-delà du cadre de la prise en charge par l'ASE (Dumoulin, Frechon, 2023). L'école et la communauté éducative ont un rôle majeur à jouer, à la fois dans le soutien des ambitions scolaires des jeunes et dans la manière dont elle peut élargir l'espace des possibles des professionnels en collaborant étroitement avec eux.

Malgré les instabilités propres aux vies et aux prises en charge institutionnelles de ces enfants, l'école pourrait assurer la co-construction de projets cohérents, dans un cadre stable qui dépasse celui de la prise en charge, qui garantirait au mieux leur réussite scolaire. Si l'école ne fait pas sens sur le long terme, elle représente alors une simple contrainte institutionnelle de plus, qui ne mérite pas qu'on s'y investisse (Potin, 2013).

La journée d'études explorera plusieurs axes d'analyses :

- Les spécificités des parcours et orientation scolaires des enfants placés. Etat des lieux en France et dans le département du Nord et du Pas-de-Calais

- Contraintes institutionnelles de l'Education Nationale et de la Protection de l'Enfance face aux ambitions scolaires et professionnelles des enfants protégés

- Quels démarches et dispositifs pour garantir des conditions matérielles à la hauteur des ambitions scolaires des enfants et jeunes pris en charge ? Quelle posture d'accompagnement par les professionnels ?

Elle s'attachera à :

1- Comprendre les spécificités des scolarités des enfants et jeunes pris en charge, en mettant l'accent sur les enjeux de l'orientation

2- Comprendre les difficultés de l'école à répondre à leurs besoins

3- Produire des pistes de travail par la prise en compte des besoins des enfants-élèves et la collaboration interinstitutionnelle

Bibliographie

Circulaire du 11 février 2026 « Favoriser la réussite et l'ambition scolaires des enfants protégés », Ministère de l'Education Nationale

Dumoulin C., Frechon I., 2023, « Quand les filles réussissent moins bien que les garçons. Le cas des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en France », Education et Sociétés, 1, vol n°49, p.61-78.

Frechon I., Marquet L., 2018, « Sortir de la protection de l'enfance à la majorité ou poursuivre en contrat jeune majeur », Populations vulnérables, 4, 19p.

Join-Lambert H., Denecheau B., Robin P., 2019, « La scolarité des enfants placés : quels leviers pour la suppléance familiale ? », Éducation et Sociétés, 2, vol n°44, p.165-179.

Potin E., 2013, « Protection de l'enfance : parcours scolaires des enfants placés », Politiques sociales et familiales, 112, p.89-100.